

Direction générale des services  
Service Administration générale  
Réf : F.D

Varennnes-sur-Allier, le 29 janvier 2020

**Décision du Président N°01**  
**Prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil communautaire**  
**Objet : modification de la régie de recettes de l'Office de Tourisme**

**Le Président,****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** les délibérations communautaires n°2017/015 en date du 13 février 2017 et n°2017/072 en date du 06 juin 2017, portant délégation de pouvoir par l'assemblée communautaire au Président,**Vu** la délibération communautaire n°2017/013A en date du 26 janvier 2017 portant reconduction de la régie de recettes et d'avances de l'Office de Tourisme ;**Vu** la décision communautaire n°2018/10 en date du 29 juin 2018 modifiant la régie de de recettes pour l'encaissement des recettes liées aux locations de vélos électriques**Vu** la décision communautaire n°2019/12 en date du 29 octobre 2019 modifiant la régie de de recettes pour l'encaissement des recettes liées au fonctionnement des aires de camping-car de DIOU et DOMPERRE-SUR-BESBRE et de la halte nautique de LUNEAU**Considérant** la demande de la commune de VARENNES-SUR-ALLIER de bénéficier du service billetterie de l'Office de Tourisme**DECIDE****Art. 1** – La régie de recettes instaurée auprès de l'office de tourisme communautaire est modifiée à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.**Art. 2** – La régie encaisse le montant des recettes suivantes :

- Spectacles organisés par la commune de VARENNES-SUR-ALLIER

**Art. 3** – Les dispositions des autres articles de l'arrêté d'institution restent inchangées.**Art. 4** - La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de Communes, et un extrait sera affiché à la porte du siège de la Communauté.

Ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Vichy

Le Président,

Roger LITAUDON

Envoyé en préfecture le 30/01/2020

Reçu en préfecture le 30/01/2020

Affiché le



ID : 003-200071470-20200129-DECISION202001-AR